

---

**HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE 6750**

---

---

**NOTES EXPLICATIVES – LISTE DES VALEURS UNITAIRES**

---

**PRÉAMBULE**

La valeur unitaire représente le temps moyen qu'il faut au personnel technique d'hémodynamie et d'électrophysiologie interventionnelle (HEI) pour exécuter une fois une procédure. Le temps moyen correspond à un nombre d'unités techniques provinciales (UTP); chaque unité équivaut à une minute de travail continu. Les valeurs unitaires sont déterminées selon une valeur pondérée, ce qui signifie que c'est une moyenne provinciale. Elles représentent le nombre moyen de minutes nécessaires au personnel technique pour accomplir, une fois, toutes les étapes d'une procédure donnée à un usager.

La compilation des valeurs unitaires est conditionnelle à l'imputation des heures de travail du personnel technique et des salaires dans les sous-centres d'activités (s-c/a) 6751 et 6752 du centre d'activités (c/a) 6750 - Hémodynamie et Électrophysiologie interventionnelle. Par conséquent, les procédures effectuées par un médecin sans assistance du personnel technique ne peuvent faire l'objet d'un décompte d'unités. L'omission de certaines activités découle du fait que l'unité de mesure est une donnée compilée dans le but de fournir une indication des activités d'HEI et non de toutes les activités qui ont cours dans le centre d'activités. Elle permet au gestionnaire d'examiner le niveau des activités génératrices d'unités, soit dans le temps ou par rapport à l'ensemble des activités du personnel imputées au c/a.

Les activités ayant servi à établir la valeur unitaire des procédures sont les suivantes :

- Préparation de la salle et du matériel nécessaire;
- Mise en place et instructions à l'usager;
- Exécution de la procédure;
- Remise en état de la salle après l'exécution de la procédure.

Les valeurs unitaires ne tiennent pas compte des activités suivantes :

- Fonctions administratives générales (exemple : gestion du personnel, secrétariat, etc.);
- Développement des ressources humaines (exemple : mise à jour, perfectionnement, etc.);
- Contrôle de la qualité;
- Périodes d'attente;
- Appréciation de la qualité;
- Temps affecté à l'entrée de données et au montage de dossiers;
- Temps consacré à la composition de documents techniques;
- Temps consacré aux stagiaires d'hémodynamie et d'électrophysiologie interventionnelle;
- La présence de deux technologues au cours d'un examen ou d'une intervention;
- Rédaction d'un rapport par un médecin;
- Exclut le temps post procédure.

Étant donné que certaines activités ne sont pas comprises dans les activités génératrices d'UTP, le ratio du nombre d'UTP (excluant les UTP achetées) par heure travaillée doit normalement être **inférieur** à 60.

---

## HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE 6750

---

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

1. IMAGERIE

Les coûts d'imagerie doivent rester au c/a 6750 - Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle. Par conséquent, les UTP ne doivent être compilées qu'une seule fois en hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle (annexe E) pour l'ensemble de la procédure.

2. ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Si le personnel d'électrophysiologie médicale doit intervenir lors de procédures d'électrophysiologie interventionnelle (exemple : programmation de stimulateur cardiaque) les coûts restent au s-c/a 6752 - électrophysiologie interventionnelle. Par conséquent, les UTP ne doivent être compilées qu'une seule fois en électrophysiologie interventionnelle (annexe E) pour l'ensemble de la procédure.

3. INTERRUPTION D'UNE PROCÉDURE

Lorsque le personnel technique débute une procédure et qu'il doit sur indications médicales (émission d'un rapport médical à l'appui) y mettre fin, les unités doivent être recueillies comme si l'examen avait été complété.

Si la préparation est complétée : utiliser le code 1064.

4. NOUVELLES DEMANDES D'AJOUT OU DE MODIFICATION AUX VALEURS UNITAIRES

Lorsqu'une nouvelle demande d'ajout ou de modification aux valeurs unitaires doit être faite, nous vous demandons de remplir le formulaire annexé à la circulaire codifiée 03.04.01.01 sur les valeurs unitaires et d'ensuite le transmettre à l'adresse : rapfin@msss.gouv.qc.ca.

**IMPORTANT :** Pour plus de détails sur la compilation des unités de mesure ainsi que sur la saisie des informations statistiques (AS-478) et financières (AS-471), veuillez-vous référer au guide d'hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle informations statistiques et financières d'avril 2019 publié par l'entremise de la circulaire sur les valeurs unitaires codifiée 03.04.01.01.

---

## HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE 6750

---

### Modifications apportées à la liste des valeurs unitaires

#### Légende des types de modifications :

Nous vous invitons à prendre connaissance des éléments ajoutés ou modifiés afin d'effectuer la formation des employés et les mises à jour des fichiers nécessaires.

**A :** Ajout d'un nouveau code de procédure ou autre ajout (exemple : section)

**M :** Un ou plusieurs éléments suivants :

- Modification du libellé ou de l'unité de compte;
- Modification de l'emplacement;
- Augmentation ou diminution de la valeur unitaire.

**R :** Retrait d'un code de procédure ou autre retrait (exemple : section)

#### Trait dans la marge

Donne une indication des modifications apportées sur la page de la version en vigueur des notes explicatives uniquement.

#### Date en bas de page

Correspond au jour d'entrée en vigueur des dernières modifications apportées aux notes explicatives de cette page. Ces dates peuvent être antérieures à l'exercice financier en cours s'il n'y a pas eu de modifications subséquentes aux notes explicatives.

#### En-tête

On y retrouve l'année de la mise à jour de l'annexe E.

#### Unité de compte

À moins d'avis contraire dans cette colonne ou dans la description de la procédure, l'unité de compte est l'usager, ce qui indique un examen ou une intervention (un code de procédure) par usager par visite. L'unité de compte permet de préciser l'utilisation du code et de le multiplier s'il y a lieu.

#### Ajouts aux valeurs unitaires (modificateurs)

Permet une augmentation de la valeur prédéfinie qui ne peut amener un double décompte de procédure. L'utilisation de l'ajout aux valeurs unitaires est permise seulement si, durant le temps requis auprès de l'usager, vous dépassez la valeur unitaire déjà comprise dans votre numéro de code. Si votre temps est suffisant, il ne s'applique pas. Les ajouts aux valeurs unitaires ne peuvent être utilisés seuls.

---

**HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE 6750**


---

Mise à jour du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

Numéro du sous-centre d'activités	Code de procédure administratif	Type de modification	Modification	Valeur unitaire (en UTP)	Unité de compte
6751	1020	M	La valeur unitaire 45 augmente à 50	50	Usager
6751	1056	M	La valeur unitaire 100 diminue à 90	90	Usager
6751	1043	M	La valeur unitaire 100 diminue à 90	90	Usager
6751	8401	R	Retrait du code : <i>Cavographie</i>	15	Usager
6751	9493	M	Modification du numéro de code 9494 par 9493	150	Usager
6751	0105	M	La valeur unitaire 30 diminue à 20	20	Usager
6751	0106	R	Retrait de l'AVU : <i>Échographie à l'effort</i>	25	Usager
6751	0107	M	La valeur unitaire 30 diminue à 20	20	Usager
6751	0110	M	La valeur unitaire 30 diminue à 20	20	Usager
6751	0115	M	Modification du libellé, retrait du terme : <i>Rotationnelle</i>	30	Usager
6751	0180	M	Modification de l'unité de compte « Procédure » par « Usager »	30	Usager
6751	0244	R	Retrait de l'AVU : <i>4 tuteurs standards</i>	60	Usager
6751	0245	R	Retrait de l'AVU : <i>5 tuteurs standards</i>	75	Usager
6751	0246	R	Retrait de l'AVU : <i>6 tuteurs standards</i>	90	Usager
6751	0247	R	Retrait de l'AVU : <i>7 tuteurs standards</i>	105	Usager
6751	0248	R	Retrait de l'AVU : <i>8 tuteurs standards</i>	120	Usager
6751	0249	R	Retrait de l'AVU : <i>9 tuteurs standards</i>	135	Usager
6751	0240	R	Retrait de l'AVU : <i>10 tuteurs standards</i>	150	Usager
6751	0255	M	Modification de l'unité de compte « Endoprothèse » par « Usager »	30	Usager
6752	1057	M	Modification de l'emplacement du code dans la section « Examen »	120	Usager
6752	1038	M	La valeur unitaire 120 diminue à 90	90	Usager
6752	1094	M	La valeur unitaire 75 diminue à 60	60	Usager
6752	1095	M	La valeur unitaire 90 diminue à 60	60	Usager
6752	1097	M	La valeur unitaire 90 diminue à 60	60	Usager
6752	1125	M	Modification du libellé ajout de la mention; <i>et l'exérèse du défibrillateur</i> et la valeur unitaire 120 augmente à 150	150	Usager
6752	1065	M	Modification du libellé, ajout du terme : <i>Simple</i>	90	Usager
6752	1066	M	Modification du libellé, ajout du terme : <i>Simple</i>	150	Usager
6752	1068	M	Modification du libellé, ajout du terme : <i>Complexe</i>	300	Usager
6752	1078	A	Ajout d'un nouveau code	150	Usager
6752	0105	M	Modification du libellé, ajout de la mention : <i>Échographie intra-artérielle ou</i> et la valeur unitaire 30 diminue à 20	20	Usager
6752	0170	M	Modification du libellé, ajout du terme : <i>Adénosine</i>	15	Usager
6752	0180	M	Modification de l'unité de compte « Procédure » par « Usager »	30	Usager
6752	0300	R	Retrait de l'AVU : <i>Congénital</i>	15	Usager
6752	0371	A	Ajout d'un nouvel AVU	15	Usager

---

**HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE 6750**

---

Pour toute question touchant cette liste de valeurs unitaires, veuillez communiquer avec :

rapfin@msss.gouv.qc.ca  
Direction des normes et pratiques de gestion réseau  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 5<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Téléphone : 418 266-5940  
Télécopieur : 418 266-5958